

BULLETIN n° 35 - Décembre 1998

SOMMAIRE

EDITORIAL : Rôle de l'AVA - Relations avec la municipalité

ASSEMBLEE GENERALE du 11 août 1998

- Compte-rendu
- Présentation du rapport par le Président
- Demande d'audience à la municipalité (lettre du 20 août et annexe)

FORUM DES ASSOCIATIONS du 12 septembre

(compte-rendu sommaire et reproduction des principaux panneaux)

REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS POSEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

QUESTIONS DIVERSES

- Echos locaux
- Doléances et Critiques
- Satisfactions
- Affaires en attente
- Mise au point sur une annulation de permis de construire
- Refuser le permis en cas de doute

Ce bulletin présente

- le compte-rendu de l'assemblée du 11 août 1998 en se référant aux documents (rapports – texte des décisions proposées) qui avaient été adressés 15 jours avant à tous les sociétaires,
- et la suite donnée par le Conseil d'administration aux deux décisions spéciales concernant l'urbanisme.

Le Président et l'équipe du bulletin vous présentent leurs meilleurs voeux pour 1999,

EDITORIAL

La Municipalité a reçu le Conseil d'Administration le 17 octobre à la suite de la demande que nous en avons faite pour lui présenter les décisions spéciales de l'Assemblée Générale. On trouvera dans le présent bulletin le compte rendu de cette réunion.

Si l'échange de vues a été très ouvert et certainement utile, il reste que plusieurs questions n'ont reçu qu'une réponse partielle. . .ou pas de réponse du tout.

Il reste surtout que le rôle de relais de l'AVA entre les résidents et la municipalité ne nous paraît encore parfaitement reconnu

- ni par la Municipalité elle-même qui considère l'AVA (peut-être parfois de notre fait) plus comme un pouvoir de contestation que comme un partenaire ,
- ni par certains de nos adhérents qui confondent la recherche de relations utiles avec la Mairie dans l'intérêt général, que nous poursuivons plus systématiquement depuis quelques années, avec une complaisance stérile à l'égard de nos élus, ou tout au moins une compréhension quelque peu excessive.

Il est donc nécessaire de revenir ici sur la question fondamentale des relations de l'AVA avec la municipalité .

ROLE DE L'AVA : RELATIONS AVEC LA MUNICIPALITE

L'AVA est une association de défense de la qualité de la vie des résidents de Pléneuf-Val-André.

Elle a donc une compétence générale pour tout ce qui relève de la qualité de l'environnement naturel et construit, et qualité des services collectifs (eau, ordures ménagères, police. . .etc.) .

En fait, les questions d'urbanisme se sont révélées les plus importantes, mais aussi souvent les plus difficiles

- parce qu'il s'agit de faire une prospective à moyen, long et très long termes comportant de forts risques d'erreurs,
- parce qu'il s'agit de concilier des intérêts ou des points de vue souvent contradictoires,
- parce que le choix des objectifs, la définition des moyens à prendre pour les atteindre et leur mise en œuvre posent des problèmes complexes,
- et enfin parce que la qualité architecturale de l'urbanisme à promouvoir ou à imposer relève d'appréciations comportant inévitablement une forte part de subjectivité.

Pour tous ces motifs, les questions d'urbanisme doivent être appréhendées et traitées:

- dans une perspective qui va bien au-delà du terme du mandat de chaque municipalité
- et en contact permanent avec les résidents de la commune pour connaître leurs besoins et leurs points de vue, et les traduire dans des projets cohérents à la mesure des ressources.

L'AVA, en tant qu'association représentative de la population, seule agréée à cet effet au titre de l'article L 121-8 du Code de l'Urbanisme, a donc un rôle de relais entre la Municipalité et les résidents qui est particulièrement important dans le domaine de l'urbanisme.

Après une longue interruption fort regrettable, des rapports normaux avec la Municipalité ont été rétablis ces dernières années.

Nous avons exprimé à diverses reprises, dans le bulletin et lors des assemblées générales, notre satisfaction de la qualité et de la sincérité de ces rapports.

Toutefois, monsieur GUEDO avait relevé les réserves que nous avons faites sur l'efficacité de ces rapports:

- les rapports directs ne sont pas encore assez fréquents, la participation à des commissions étant nécessaire mais non suffisante;
- nous sommes écoutés, mais pas toujours entendus;
- trop de questions restent sans réponse;
- il est nécessaire de passer du niveau des rapports courtois à une véritable coopération.

A l'égard de ces réserves, monsieur GUEDO a tenu à nous assurer que lui, et les adjoints plus directement concernés par les questions que pose l'AVA, sont toujours à notre disposition pour nous recevoir et nous répondre. Il a reconnu à ce propos que la promesse faite il y a 18 mois d'appeler l'AVA à participer à un groupe de travail sur les voies et autres espaces publics de la commune n'avait pas encore eu de suite; mais il nous a assurés qu'une réunion sur cette question serait très prochainement convoquée.

Par contre, la demande d'audience faite par lettre du 20 août dernier avait aussitôt reçu une réponse favorable, et ce n'est qu'en raison de difficultés de calendrier de part et d'autre que la réunion s'est trouvée reportée au 17 octobre.

Nous tenons à remercier ici la Municipalité de sa diligence.

Si la Municipalité nous assure de sa disponibilité pour nous recevoir chaque fois que nous avons des questions à poser, elle souhaite en contrepartie que l'AVA s'abstienne de prendre des positions jugées par elle parfois hâtives et mal informées.

Ce point est important, et il faut être clair de part et d'autre.

L'AVA, jusqu'à présent, n'a jamais pris de position publique par un communiqué dans la presse, une lettre ouverte distribuée à tous les résidents, ou dans une réunion publique. Lorsqu'elle devra le faire, ses positions seront naturellement étayées avec rigueur à partir d'une information aussi complète que possible, ou bien la réunion sera ouverte à la contestation de la Municipalité.

Le bulletin est adressé exclusivement aux adhérents et, pour information, à tous les conseillers municipaux. Tout ce qui y est publié peut faire l'objet, par la Municipalité, d'un démenti ou d'une mise au point publiés dans le bulletin suivant : à plusieurs reprises nous le lui avons rappelé, mais jusqu'à présent elle n'en a jamais usé. Chaque fois que le bulletin publie une lettre à la Municipalité, il publie également la réponse ...quand il y a une réponse, mais trop souvent il n'y en a pas !

L'AVA partage avec la Municipalité le souci d'un débat clair, sur la base d'informations complètes et objectives pour éviter les polémiques stériles ou partisans.

Mais si l'AVA souhaite des réponses écrites à certaines des questions qu'elle pose par écrit, c'est précisément dans le souci d'une information claire et objective de ses adhérents qui doivent pouvoir juger eux-mêmes du contenu de la réponse plutôt qu'à travers l'interprétation d'une réponse verbale donnée à l'un de ses représentants.